

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de Kermaria-Sulard

Séance du 09 décembre 2016

Date convocation : 29/11/2016	Le neuf décembre deux mille seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOITEL Dominique, Maire.
Membres : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13	Etaient présents : BOITEL Dominique, HENRY Alain, LE GAC Béatrice, CREC'HRIOU Yann, MONTMIRAIL Françoise, DRU Emmanuel, LE HOUEIROU Alain, MARONNE Mireille, LE CALVEZ Joyselle, BIENVENUT Aurélie, HARRAR Jean-Jacques, Excusé : LE HENAFF Annie (procuration à Yann CREC'HRIOU), OUVRARD Florence (procuration à BOITEL Dominique) Secrétaire de séance : LE GAC Béatrice

1. Tarifs communaux 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les tarifs communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE:**

DE FIXER comme suit les tarifs communaux applicables au 1er janvier 2017

RESTAURANT SCOLAIRE :

<u>Elève de la commune et du RPI</u>	Tarifs 2016	Tarifs 2017
<u>Repas</u>		
Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine	3,05 €	3,05 €
Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine si 3 enfants	2,60 €	2,60 €
Fréquentation 1 ou 2 j fixes / semaine – élève non inscrit	3,40 €	3,40 €
<u>Elève extérieur</u>		
<u>Repas</u>		
Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine	3,45	3,45 €
Fréquentation au moins 3 jours fixes par semaine si 3 enfants	3,05 €	3,05 €
Fréquentation 1 ou 2 j fixes / semaine – élève non inscrit	3,75 €	3,75 €
<u>repas adulte</u>	5,00 €	5,00 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le 13/12/16

ID : 022-212200901-20161212-20161209_1-DE

TARIFS COMMUNAUX

	tarifs en vigueur 2016	tarifs 2017
MAISON DU TEMPS LIBRE		
1 jour		
salle entière	213,00 €	220,00 €
petite salle	124,00 €	130,00 €
salle entière - courte durée	52,00 €	55,00 €
cuisine (avec tout le matériel)	52,00 €	55,00 €
forfait chauffage - salle entière	32,00 €	33,00 €
forfait chauffage - petite salle	16,50 €	17,00 €
forfait location aux associations (compris cuisine et chauffage)	213,00 €	220,00 €
2 jours		
salle entière	302,00 €	310,00 €
cuisine (avec tout le matériel)	73,50 €	76,00 €
forfait chauffage - salle entière	52,00 €	55,00 €
forfait location aux associations (compris cuisine et chauffage)	302,00 €	310,00 €
Ecoles : 3 gratuites par année civile par école incluant : OGEC/Notre Dame et RPI/Ami Ecole Publique/Amicale Laïque, par groupement sans utilisation de la cuisine.	gratuité	gratuité

	2016	tarifs 2017
TAXE DE SEJOUR du 1er mai au 30 septembre		
camping	0,20 €	0,30 €
gîtes	0,60 €	0,60 €
meublés	0,60 €	0,60 €
chambres d'hôtes	0,60 €	0,60 €

	2016	tarifs 2017
Photocopie		
A4	0,30 €	0,30 €
A3	0,60 €	0,60 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le 13/02/16

ID : 022-212200901-20161212-20161209_1-DE

TARIFS CAMPING

		Tarifs 2016	tarifs 2017
Emplacement camping			
Emplacement	simple	3,00 €	4,00 €
	avec élec,eau	6,80 €	6,80 €
campeur	adulte	2,85 €	2,85 €
	enfants de + 8 ans	2,85 €	2,85 €
	enfant entre 1 et 7 ans	1,40 €	1,40 €
	enfant - 1 an	gratuit	gratuit
animal		0,70 €	1,00 €
auto - moto		1,70 €	1,70 €
camping-car	borne	4,50 €	4,50 €
	forfait 1 journée	9,00 €	10,00 €
	vidange seule	5,50 €	5,50 €
Mobil home			
Très haute saison	Période : du 15/07 au 26/08/2017		
	couchage 4-5 personnes	380,00 €	390,00 €
	couchage 6 personnes	405,00 €	415,00 €
Haute saison	Période : du 01/07 au 15/07/2016		
	couchage 4-5 personnes	265,00 €	270,00 €
	couchage 6 personnes	275,00 €	280,00 €
sem hors saison	Période : du 01/04 au 01/07, du 27/08 au 04/11/2017		
	couchage 4-5 personnes	215,00 €	220,00 €
	couchage 6 personnes	225,00 €	230,00 €
week end (2 nuits)		95,00 €	95,00 €
jour sup		47,00 €	47,00 €
Emplacement mobil home loc annuelle		1 370,00 €	1 435,00 €
	< 9 M	1 550,00 €	1 625,00 €
surtaxe de 13,50%	> 9 M		
Majoration location emplacement 21 & 22			250,00 €

		Tarifs en vigueur 2016	tarifs 2017
CIMETIERE			
<u>Cimetière</u>	- concession 30 ans	104,00 €	104,00 €
	- concession 50 ans	156,00 €	156,00 €
	- caveau 2 places	988,00 €	988,00 €
	- caveau 3 places	1 352,00 €	1 352,00 €
<u>colombarium</u>	- concession 30 ans	936,00 €	936,00 €
	- concession 50 ans	1 248,00 €	1 248,00 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le 13/02/16

ID : 022-212200901-20161212-20161209_1-DE

Tarifs Salles multi activités - Animation

Salle de Sport et salle de Gym -	2015-2016		tarifs 2016 2017	
	Kermaria	Externe	Kermaria	Externe
Association - Événementiel (forfait journalier)	200 €	300 €	200 €	300 €
Association (forfait annuel 1h/semaine)	100 €	150 €	100 €	150 €
Association (tarif horaire)	10 €	15 €	10 €	15 €
Intervenant (forfait journalier)	300 €		300 €	
Individuel-(tarif horaire)	10 €	15 €	10 €	15 €
Cap Sport et Minisport (forfait annuel)	Kermaria	Externe	Kermaria	Externe
1 inscription	40 €	60 €	40 €	60 €
2 inscriptions	60 €	90 €	60 €	90 €
3 inscriptions	80 €	120 €	80 €	120 €
4 inscriptions	100 €	150 €	100 €	150 €
Cap Sport Vacances	Kermaria	Externe	Kermaria	Externe
1 inscription par enfant et par stage	10 €	15 €	10 €	15 €
2 inscriptions par enfant et par stage	15 €	23 €	13 €	21 €
3 inscriptions par enfant et par stage	15 €	23 €	17 €	25 €
4 inscriptions par enfant et par stage	25 €	38 €	25 €	38 €
Salle de Sport et salle de Gym utilisées par les associations Kermarianaises	Kermaria	Externe	Kermaria	Externe
Association (forfait annuel 1h/semaine)	100 €	150 €	100,00 €	150,00 €
Association participant aux actions communales (forfait annuel 1h/semaine) :	50 €			
• Présence aux réunions de la commission communale gérant les associations				
• Participation au forum des associations				
• Mise en place d'actions citoyennes				
Location allées de boules couvertes:				
3 heures semaine/année			gratuit	150,00 €
par heure supplémentaire				50,00 €

Tarifs salle des Moulins

Maire le Maire propose de renouveler la participation 2016-2017 pour 800€.

Par ailleurs, il suggère de demander à l'association IKS, seule utilisatrice de la salle des Moulins de régler les frais afférents à la consommation d'électricité.

Pour rappel, la charge d'électricité supporté par la commune a représenté 435 € en 2016, 494€ en 2015, 450€ en 2014.

Le montant des charges sera refacturé annuellement en fin d'année civile à partir de fin 2017 sur la base du coût réel de consommation.

Pour copie conforme
Le Maire
D. BOITEL

Rendu exécutoire après transmission
A la Sous-préfecture, le 12/12/2016
Et publication du
Le Maire,

